

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 75 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1<sup>er</sup> FÉVRIER

A LA CHAMBRE

Mardi, 5 heures.

A l'exemple de M. d'Aillières, M. Amagat a dénoncé le péril financier et montré dans de sérieuses économies le seul moyen de le conjurer.

Les deux orateurs ont nettement posé devant la Chambre ce dilemme : Ou des économies ou la banqueroute.

Par l'organe de M. Peytral, président de la Commission du budget et par celui de M. Ribot, la majorité républicaine a répondu aujourd'hui : La banqueroute.

Ces messieurs l'ont déclaré sans ambages : De sérieuses économies sont impossibles.

Les républicains ont su augmenter les dépenses nationales de 800 millions par an ; ils confessent qu'ils sont incapables de les réduire même dans des proportions fort modestes.

Ils ne sauraient se contenter du budget dont s'est fort bien accommodée la monarchique Assemblée de Versailles pendant les six années qui ont suivi les ruineuses défaits de la guerre franco-allemande.

M. Ribot a fait miroiter aux yeux de la Chambre des plus-values hypothétiques, sinon chimériques, de recettes. Chacun sait que l'optimisme est la qualité des hommes du Centre gauche. Ces habiles gens ne croient à la Commune que lorsqu'ils sont collés aux murs sous les fusils communards ; ils ne croiront à la banqueroute que lorsque la banqueroute sera faite.

Le pays retiendra les déclarations de MM. Peytral et Ribot. Dans un budget total de 3 milliards 566 millions, en présence d'un déficit de 600 millions par an, les républicains affirment qu'ils ne peuvent réaliser des économies sérieuses. Et ils avouent dès lors que le but de leur gestion financière, c'est la banqueroute nationale.

A la bonne heure ! voilà qui est clair.

M. Ribot reproche à la Commission du budget de proposer l'abrogation de notre législation sur les alcools, alors que la plupart des nations étrangères ont proclamé son excellence en l'adoptant.

Il termine en conjurant la Chambre de repousser un projet qui compromettrait gravement la situation des finances nationales.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

M. Basly propose à la Chambre de siéger contre l'usage tous les vendredis, ce jour-là serait consacré à la discussion des lois ouvrières.

La Chambre continuera la discussion du budget sans désemparer.

Jeudi elle tranchera la question de savoir si à cet effet elle siégera même le vendredi. La séance est levée à six heures.

UN TRISTE ANNIVERSAIRE

Voici un anniversaire que les républicains feront bien de ne pas célébrer :

Le 30 janvier 1879, M. Grévy était élu Président de la République.

Enfin, le rêve des prétendus démocrates était réalisé : la République gouvernée par les républicains.

A cette époque, la France était prospère.

Malgré la terrible saignée de la contribution de guerre, nos finances étaient rétablies, et le budget se soldait par des excédents.

Le commerce était florissant, l'industrie prospérait, et les républicains, criant partout que ces bienfaits étaient dus à la République, ajoutaient :

— Si la République était entre les mains des républicains, les affaires iraient encore mieux.

La République tomba donc entre les mains des républicains.

Et ce ne fut, depuis ce moment, qu'une dégringolade progressive de la prospérité

publique, une dilapidation des deniers de la France, et une série de scandales tellement nombreux que la commission d'enquête, débordée, se bouche les yeux et les oreilles pour ne plus voir et ne plus entendre.

Dirigée pendant huit ans par les conservateurs, la République avait refait la santé de la France.

Livrée aux républicains, elle a été, en neuf ans, épuisée de toutes les manières.

La date du 30 janvier 1879 est-elle, oui ou non, une date malsaine, une date malpropre ?

Quelle leçon pour les électeurs qui ont cru aux républicains !

UNE CONFÉRENCE MONARCHISTE

Lorsqu'un parti ne songe pas à employer, pour revenir aux affaires, d'autre procédé que l'adhésion de la majorité de la nation, lorsqu'il n'aspire à recevoir son investiture que du suffrage universel, légalement et pacifiquement consulté, a-t-on le droit de le traiter de révolutionnaire ? Il n'est pas un homme de bon sens et de bonne foi qui puisse hésiter à répondre. Rien n'est plus régulier, rien n'est plus correct que cette politique. Sous le régime actuel, le suffrage universel est le seul souverain. Il a le droit de maintenir la forme actuelle du régime ; il a également le droit de le modifier. On peut, suivant le camp où on est placé, approuver ou regretter son verdict, mais, lorsqu'il a prononcé, tout le monde est obligé de s'incliner, sauf à chercher par la propagande pacifique et légale à le faire revenir sur ce qu'à tort ou à raison on considère comme une erreur.

Telle est la politique suivie par le parti monarchiste et les pensées que nous venons d'émettre ont été développées avec une éloquence entraînante par notre ami M. Barthélemy-Saint-Marc Girardin dans une conférence qui a eu lieu dimanche à Limoges sous la présidence de M. Charreyron, ancien député conservateur. L'orateur, nous mande-t-on, a été interrompu, à plusieurs

reprises, par de chaleureux applaudissements. Encore que le talent du conférencier rende cette approbation toute naturelle, nous pensons qu'il faut aussi faire la part de la justesse de la thèse soutenue.

Est-on fondé du moins à demander au corps électoral de se prononcer par un changement de régime ? C'est un point que M. Saint-Marc Girardin ne pouvait manquer d'établir d'une façon péremptoire. Il lui suffisait de faire le tableau de la situation à laquelle quelques années de gouvernement des républicains a réduit la France. Si, comme il l'a démontré, toutes les forces de la République sont épuisées, ne faut-il pas recourir à l'institution monarchique et demander le salut de la France à Monsieur le Comte de Paris ? Ce sera la stabilité opposée à l'instabilité et la démocratie vengée de la vénalité républicaine.

C'est l'évidence même, mais les discours tels que celui que vient de prononcer M. Saint-Marc Girardin ne peuvent que l'établir plus profondément dans l'esprit d'électeurs qui n'ont besoin que d'être éclairés pour comprendre que leur devoir est ici d'accord avec leurs intérêts et ceux de la France tout entière. ERNEST BAUDOIN.

LE GASPILLAGE

Nous relevons dans le rapport sur le budget du ministère des Beaux-Arts les dépenses suivantes :

GRAVURES EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

23 septembre 1882 : Médaille commémorative du vote de la loi sur l'enseignement gratuit et obligatoire, 4,000 fr.

30 janvier 1886 : Médaille commémorative de l'enseignement secondaire des jeunes filles, 5,000 fr.

Il y a pour 30,500 fr. de médailles de fantaisie politique.

Si Messieurs les ministres veulent conserver, en faisant frapper des médailles, le souvenir de ces lois abominables, contre lesquelles la France honnête a protesté,

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

PAR M<sup>lle</sup> MARIE MARÉCHAL

Suivant l'axiome vulgaire qui dit : « Tels maîtres, tels valets », il s'était organisé, à la cuisine et à l'office, un système de veratons à l'égard de « la Française ». Cela allait loin souvent, et Giselle en souffrait d'une façon très gênante parfois, au point de vue matériel. Mais à qui se plaindre ? M<sup>me</sup> de Gastein, qui avait su établir dans sa maison une discipline rigoureuse, et dont un mot seul aurait tout fait rentrer dans l'ordre, se serait bien gardée de dire ce mot. Décidément, elle détestait la jeune institutrice, et cherchait à lui montrer à tout propos son dédain et son antipathie.

— Que lui ai-je donc fait ? demandait un jour Giselle à son autre humble amie, M<sup>lle</sup> Hamon, qui jouissait de la confiance de M<sup>me</sup> de Gastein au point de vue de la coiffure, et qui avait l'honneur de fournir les chapeaux des jeunes comtesses ?

— Ce que vous lui avez fait, ma toute belle ? Pauvre innocente ! Mais vous êtes jolie à cro-

quer, vous n'avez qu'à paraître dans votre robe noire et avec votre col plat, pour éclipser tous les atours de ces blondes aux cheveux de flasse. J'ai beau amonceler des fleurs et des plumes au-dessus de leur maigre visage, je ne puis leur donner la grâce qu'elles n'ont pas ; tandis que vous, avec un bout de tulle noir sur la tête, vous avez l'air d'une princesse. C'est bien cela qui la tracasse et l'enrage.

— Croyez-vous réellement qu'il en soit ainsi, ma chère demoiselle Hamon ? Dans ce cas, je reprendrais vite mon chapeau de pensionnaire, et je vous demanderais la permission de garder le nouveau chef-d'œuvre que vous m'avez offert si affectueusement la semaine dernière, comme une relique d'amitié. Trop heureuse, au prix d'un si léger sacrifice, si je pouvais obtenir une bienveillance que je désespère parfois de conquérir jamais.

— Laissez donc, ma pauvre mignonne. A moins de devenir borgne, bancal ou bossue, vous n'y arriverez pas. Cette femme-là, qui n'a jamais du être ni jeune ni jolie (cela vous paraît drôle ce que je dis là, mais il y a des êtres de cette sorte), cette femme-là déteste la jeunesse et la beauté. Croiriez-vous qu'elle a ordonné l'autre jour au coiffeur de Blumenstrasse, le plus fameux de Berlin, de coiffer Bettina comme M<sup>lle</sup> Duparc ? Il suait sang et eau le pauvre

homme ! Et les fers chauds, et les rouleaux, et les crêpes, et le diable et son train ! Malgré cela, il n'a pu y arriver, et la comtesse était furieuse.

— Cet homme a une réputation surfaite, m'a-t-elle dit, comme le malheureux se retirait avec force révérences. Je ne lui trouve pas le moindre goût.

— Dame, ai-je répondu, la joie dans le cœur, bien heureuse de trouver une petite vengeance, tout le goût du monde n'y ferait rien, madame la comtesse. M<sup>lle</sup> Bettina a les cheveux un peu plats et rebelles sous le peigne. Pour M<sup>lle</sup> Duparc, la Belle aux cheveux d'or du conte de fée qu'on raconte dans notre pays, ne pouvait avoir sur le front une couronne plus opulente. Est-ce serré cette natte ! Est-ce riche ! Est-ce épais ! Et deux fois le tour de sa tête ! Il n'y a pas à dire ! Un mètre soixante-dix ! Elle marche dessus !

— Il fallait voir le regard qu'elle m'a lancé. Un vrai œil de vipère, mais je ne la crains pas !

M<sup>lle</sup> Hamon, si fière de sa vengeance, ne se doutait guère que ce « petit bout de conversation », comme elle l'appelait, devait porter ses fruits. Dès le lendemain, Giselle fut mandée chez la comtesse, qui lui signifia, dans les termes les plus humiliants, qu'elle eût à changer de coiffure, qu'il était inconvenant et déplacé dans sa situation de chercher à attirer l'attention par un étalage « boa, tout au plus, pour une

demoiselle de comptoir », et qu'enfin, elle, M<sup>me</sup> de Gastein, avait le droit d'exiger de l'institutrice de ses filles la plus grande simplicité.

Giselle, qui n'avait eu de sa vie une pensée de coquetterie, ne songea pourtant pas à se défendre. Que lui importait ? Et, d'ailleurs, ne savait-elle pas maintenant à quoi s'en tenir sur sa situation vis-à-vis de M<sup>me</sup> de Gastein ? Douée comme elle l'était de ce rare instinct que possèdent certaines natures d'élite, et qui remplace pour elles, dans la jeunesse, l'expérience non encore venue, elle ne cherchait à se tromper ni sur les personnes ni sur les choses, et c'était froidement, courageusement, qu'elle envisageait l'avenir.

L'avenir, pour elle, c'était Raoul. Il était heureux, lui, au moins ! Ses lettres respiraient l'enthousiasme.

« Ah ! la belle chose que la vocation ! écrivait-il à sa sœur. Je suis à Saint-Cyr comme un poisson dans l'eau. Tout me plaît, tout m'amuse, tout m'intéresse, de ce qui en rebute beaucoup d'autres, jusqu'à l'astiquage, au fourbissage, et au cirage ! Chère petite sœur, pourrais-je me lasser jamais de te dire merci ! »

— A la bonne heure, pensa Giselle en rentrant dans sa chambre, après sa courte entrevue avec M<sup>me</sup> de Gastein, et en relisant la dernière lettre de son frère. A la bonne heure, il est heureux ; et

qu'ils le fassent avec leur traitement. Mais prendre l'argent du contribuable, les sommes que nous payons chez le percepteur, pour payer de telles bêtises, c'est se moquer du monde.

En parcourant les tableaux annexés au budget, on voit encore des sommes employées pour payer les bustes de Grévy, du général Pittié, de Paul Bert et d'une masse de gens qui sont absolument indifférents à la gloire de la France.

Puisqu'on cherche des économies, en voilà de trouvées : tout le monde applaudira à la suppression de ces dépenses inutiles.

## LIBÉRAUX ET CATHOLIQUES

Les Belges, après avoir eu pendant quel temps une administration libérale, possèdent maintenant une administration catholique.

A peine avaient-ils changé de gouvernement qu'un changement notable se produisait dans leurs finances.

Un avocat de Liège, M. Goblet, vient de faire à Verviers une conférence sur la situation politique de la Belgique, et dans laquelle il fait le parallèle des deux administrations.

Les libéraux sont au pouvoir ; voici comment ils traitent le budget :

En 1879, déficit de 3 millions.  
En 1880, malgré le vote de 10 millions d'impôts, déficit de 900.000 francs.  
En 1881, déficit de 6 millions.  
En 1882, déficit de 15 millions.  
En 1883, vote de 13 millions d'impôts nouveaux, et, malgré cela, déficit de 18 millions.  
En 1884, les prévisions de M. Graux donnaient 18 à VINGT MILLIONS DE DÉFICIT.

Les catholiques sont envoyés en majorité à la Chambre, et aussitôt, ils s'appliquent à faire des économies. Voici les résultats qu'ils obtiennent :

M. Beernaert commence par réduire le déficit de 1884 (année mixte) à 11 millions.  
En 1885, le budget dressé par M. Graux prévoyait 3 millions de déficit. M. Beernaert fait pour 16 millions d'économies, heureusement, car les prévisions de recettes de M. Graux avaient été forcées. Le déficit se réduit à 743.000 fr.  
En 1886, malgré les frais de répression des grèves, l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie, le relèvement des pensions civiles, l'exercice se clôture par un boni de 2.670.000 francs.  
En 1887, le boni annoncé était de 9 millions ; il s'élève à 12 millions.  
En 1888, il y aura un boni considérable.

Eh ! bien, en France, il en sera de même quand les républicains cesseront de faire les budgets.

On sait avec quelle rapidité vertigineuse ils ont accru les dépenses publiques. Aujourd'hui le déficit constaté au budget ordinaire seulement, sans comprendre le budget extraordinaire, s'élève à 250 millions. Au budget extraordinaire, le déficit est de 660 millions.

Que les électeurs changent leurs mandataires et ils verront se produire un changement dans les finances publiques.

Il ne se doute de rien.

Puis elle se plaça devant sa petite glace, où elle jetait à peine un regard chaque matin, dénoua ses cheveux, tordit le plus étroitement qu'elle put ces masses dorées, qui blessaient les regards de la comtesse, et les emprisonna dans un large filet à mailles serrées. La double natte qui lui faisait un si beau diadème, dont « une reine eût été jalouse », assurait M<sup>lle</sup> Hamon, ne couronnait plus son front charmant ; mais, malgré tout son bon vouloir, put-elle empêcher ses courts bandeaux d'onduler en petites frisures légères, et lorsque, le lendemain, elle parut au déjeuner avec ses cheveux relevés simplement sur les tempes, à la façon des statues grecques, le regard que lui lança M<sup>me</sup> de Gastein lui prouva que ses peines étaient perdues cette fois encore.

Giselle, pour complaire à votre implacable maîtresse, il aurait fallu, à l'exemple de ces saintes du moyen âge, désirer d'attirer les regards du seul époux céleste, défigurer votre beauté, et mutiler votre opulente chevelure. Telle que nous vous connaissons, vous en auriez été capable, si Raoul eût dû trouver dans cet héroïque sacrifice le plus mince des avantages.

L'incident n'en resta pas là ; vers la fin de la semaine, M<sup>lle</sup> Hamon reçut, par l'entremise d'un laquais galonné, l'ordre très péremptoire de présenter son compte dans le plus bref délai.

## INFORMATIONS

### L'INCIDENT DE DAMAS

Le ministre ottoman a fait connaître à M. de Montebello qu'il n'hésitera pas, le cas échéant, à frapper le fonctionnaire coupable d'une violation.

Le cuirassé français le *Vauban* a reçu l'ordre d'appareiller de Smyrne pour Rhodes, où l'amiral Oly recevra des instructions avant de gagner Beyrouth.

Ensuite, le ministre de la marine a envoyé au contre-amiral Oly, commandant la station du Levant, qui vient d'appareiller pour Rhodes sur le *Vauban*, l'ordre de se faire rejoindre par le croiseur le *Seignelay*.

Cette mesure n'a nullement le caractère d'une manifestation, car nos relations avec la Turquie étant des plus cordiales, elle a seulement pour but la garantie des intérêts de nos nationaux.

Avant-hier, à la première représentation de la *Dame de Montsoreau* à l'Opéra, on remarquait le Président de la République, M<sup>me</sup> Carnot, MM. Tirard, de Freycinet, Clémenceau, et presque tout le corps diplomatique.

Depuis le jour où le Président de la République a manifesté son intention de faire quelques voyages à travers la France, ce ne sont que visites et démarches à l'Élysée pour décider M. Carnot à se rendre tout d'abord dans tel ou tel département.

Les villes de Perpignan, Béziers, Lille, Dijon, Nancy avaient déjà sollicité l'honneur de la présence de M. Carnot. Voici maintenant l'arrivée à Paris d'une délégation spéciale du conseil municipal de Calais. Elle vient inviter le Président à examiner les grands travaux du port de Calais.

### La fête militaire du 11 février

La grande fête militaire qu'organisent MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale pour le samedi-gras, 11 février, s'annonce sous les plus heureux présages.

Dimanche, le président du comité, commandant Paul Merle, a été reçu par le ministre de la guerre ; puis il a invité, au nom de tous ses camarades, M<sup>me</sup> Logerot qui a promis de venir. Une demande d'audience a été adressée, dans le même but, à M. et M<sup>me</sup> Carnot ; une simple apparition de la Présidente de la République à l'Hôtel-Continental suffirait pour enchanter nos officiers et marquer les sympathies de l'Élysée pour l'armée.

Le général Faidherbe, que son état de santé empêche de venir au bal, a délégué pour le remplacer le général Rousseau, l'ancien lieutenant de Chanzy à l'armée de la Loire. Le secrétaire général de la Chancellerie s'intéresse tout particulièrement au succès de cette fête, qui fera tomber une manne bienfaisante dans la pauvre escarcelle des Orphelines de la Légion d'honneur.

Un attrait nouveau a été accordé par le

— Bon, dit-elle, en fourrageant d'un air épressé dans les légères fournitures qui garnissaient sa table de travail ! Je comprends ce que parler veut dire ! C'est une demi-douzaine de bonnes clientes qui m'échappent. Quand je dis bonnes, c'est au point de vue de l'argent, car je n'ai jamais rencontré des têtes plus ingrates à coiffer. Le pis dans tout cela, c'est que je ne verrai plus guère ma petite Giselle, car la porte des Gastein me serait fermée au nez si j'avais l'audace de m'y présenter encore.

(A suivre.)

Une personne entre dans un magasin de fruits, primeurs et conserves alimentaires de toutes provenances.

— Que désire madame ? demande avec empressement le patron de l'établissement.  
— Je désire des huîtres.  
— Quelles huîtres ? demande ledit patron. Il y en a à tous prix.  
— Je vais vous dire, c'est pour un baptême.  
— Alors, prenez des huîtres de... Marennes !...

En visite.  
Un monsieur à madame :  
— Vous avez là, madame, une jolie pendule...  
C'est Andromaque, n'est-ce pas ?  
Madame, naïvement :  
— Oh ! non, monsieur, c'est en bronze.

général Saussier : on entendra la musique du 4<sup>e</sup> régiment du génie, de Versailles, dont les 80 exécutants ont une réputation artistique justement méritée.

Les billets s'enlèvent ; Saint-Cyr, Polytechnique et Fontainebleau enverront de forts détachements de jeunes gens ; les jolies femmes ne manqueront pas de danseurs et la bataille des fleurs ne manquera pas de combattants. Les dons affluent aussi des diverses ambassades. Le général Haillet a remercié, au nom du grand état-major général, et promis la présence des hauts bonnets du ministère. Enfin, des femmes, des fleurs et des uniformes, le plaisir comme moyen, la charité comme résultat, tout promet à la fête du 11 un brillant succès.

Les chemins de fer ont été priés d'accorder le quart de place aux officiers de province se rendant au bal militaire, avec la faculté de rester à Paris jusqu'au 13. Trois compagnies y ont déjà consenti, et le comité attend l'acceptation des autres.

(France militaire.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 janvier.

Nos rentes se maintiennent toujours très fermement : 3 0/0, 81.40 ; 4 1/2 0/0, 107.67.  
L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,380. Les obligations des diverses séries sont toujours très vivement recherchées et leurs transactions très nombreuses. Les demandes portent surtout sur les titres qui ne sont pas encore au pair et qui par suite laissent une marge de hausse suffisante.

La Société Générale est immobile à 452.50. Les transactions de cette société se traitent au comptant et les actions atteindront un cours plus élevé.

Les Dépôts et Comptes courants restent toujours fermement tenus à 600.  
Nous constatons de nouveau la bonne tenue des actions du Patrimoine-Vie dont le portefeuille devient de jour en jour plus sérieux parce que cette compagnie se contente des affaires directes.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont toujours recherchées par la petite épargne et donnent lieu à des achats suivis. Ces titres offrent des garanties si sérieuses qu'il n'y a aucun inconvénient à ce qu'elles figurent dans les portefeuilles les plus sérieux.

L'action de Panama clôture à 295 fr. Les obligations des diverses séries sont assez bien tenues. L'assemblée générale des actionnaires reste fixée irrévocablement au 1<sup>er</sup> mars.

Le Corinthien toujours délaissé à 245 donne lieu à peu de transactions.  
La Transatlantique se négocie à 520.  
Le Comptoir d'Escompte est stationnaire à 1,065.  
Nos chemins de fer sont toujours très fermes.

## Nouvelles militaires.

### LES GRANDES MANŒUVRES EN 1888

On vient de désigner définitivement les corps d'armée faisant les grandes manœuvres en 1888.

Ce sont :  
1<sup>o</sup> Le 3<sup>e</sup> corps d'armée (Rouen) ;  
2<sup>o</sup> Le 4<sup>e</sup> corps d'armée (Montpellier).

### LE PLAN DE MOBILISATION

Le général Warnet vient d'être investi par le conseil supérieur de guerre d'une mission très importante, la réfection partielle du plan de mobilisation générale.

Par suite, le commandement du 45<sup>e</sup> corps, qui lui était réservé, sera sans aucun doute confié au général Bréart, du 47<sup>e</sup> corps, qui l'a sollicité.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LES LISTES ÉLECTORALES

Nous ne saurions trop recommander aux conservateurs de Maine-et-Loire de vérifier s'ils sont inscrits sur les listes électorales de leurs communes respectives.

Qu'ils ne se disent pas : « Je n'ai pas démenagé, j'étais inscrit l'an dernier. Il n'y a pas de raison pour que je sois rayé. »

C'est très beau en théorie, mais dans la pratique il arrive quelquefois des mécomptes.

Même sans mauvaise volonté, une erreur de copie est si vite commise, et si on ne la fait pas réparer dans les délais indiqués par la loi, on est privé pendant une année de l'exercice du droit électoral.

Le délai expire le 4 février prochain, il n'y a donc pas de temps à perdre pour accomplir cette formalité, faire ajouter les

nouveaux électeurs ou rayer ceux qui ont perdu leurs droits ou voté indûment.

Tous les bons citoyens comprendront l'importance de notre pressante recommandation.

### Les Adieux de l'Armée

## AU GÉNÉRAL LACRETELLE

Le jeudi 12 mars 1887, les membres de la réunion des officiers de Compiègne offrirent, dans les salons du Cercle militaire, une soirée d'adieu au général Lacretelle, commandant la 4<sup>e</sup> division d'infanterie, mis en disponibilité sur sa demande.

Nous empruntons au *Progrès de l'Oise* le récit de cette manifestation touchante. Elle exprime les sentiments de respect et d'affection qu'a su inspirer le général aux officiers sous ses ordres et à la population de Compiègne qui ont pu, pendant huit années, apprécier, comme elles le méritent, les qualités de l'homme de guerre et de l'homme de bien.

Le général de Failly, le général Chomereau de Saint-André, commandant la brigade de cavalerie, le colonel Chennetière, le colonel Pichon et les officiers du 54<sup>e</sup> de ligne, le lieutenant-colonel et les officiers du 5<sup>e</sup> dragons, le commandant Trimbach, chef d'état-major et ses officiers, le sous-intendant militaire, le chef de génie, le commandant du recrutement et les officiers sans troupe de la garnison, ainsi qu'un certain nombre d'officiers en retraite et d'officiers de réserve assistaient à la cérémonie. Les régiments d'infanterie sous les ordres du général, de Saint-Quentin, de Soissons et de Laon, y étaient représentés par les colonels Bourboulon, Edon et de Pierrebourg, des 87<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> de ligne, auxquels s'étaient joints spontanément plusieurs officiers de ces régiments.

MM. le sous-préfet, le président du tribunal civil et le procureur de la République s'étaient empressés de se rendre à l'invitation qui leur avait été adressée. M. le maire absent s'était fait excuser.

Plusieurs discours furent prononcés ; nous les reproduisons pour la plupart, car ils font connaître à quel haut degré a su s'élever, dans l'estime de tous, le glorieux général dont le nom est inscrit en lettres d'or dans les fastes militaires depuis 1843 jusqu'à nos jours. Les plus chaleureux applaudissements ont acclamé tous les passages où étaient relevés les campagnes, les actions d'éclat et les blessures de ce doyen des généraux de division.

La parole a été prise d'abord par M. le général Chamoreau de Saint-André qui s'est exprimé ainsi :

« Mon Général,

« C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous nous séparons du chef bienveillant et éclairé, dont la haute expérience nous était si nécessaire.

« Vos exemples, vos conseils demeureront vivants parmi nous et nous rappelleront une de nos gloires militaires les plus pures et les plus aimées.

« Je vous offre cette agnité qui symbolise nos vœux les plus sincères pour vous et pour Madame Lacretelle, dont le souvenir est inséparable du vôtre. Permettez-moi aussi d'en former un pour nous, celui d'être réunis sous vos ordres lorsque nous marcherons à l'ennemi. »

M. le colonel Bourboulon, au nom de la 4<sup>e</sup> division dont il est le plus ancien colonel, et qui en ce moment n'a pas de généraux de brigade, s'est exprimé ainsi :

« Mon Général,

« Appelé par l'absence de nos généraux de brigade à l'honneur de porter la parole au nom de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie, je viens vous exprimer, de la part de tous les militaires qui la composent, nos sentiments de profonde tristesse et de sincère chagrin, en vous voyant quitter votre commandement dans toute la plénitude de vos facultés physiques et intellectuelles et à un moment où le pays a plus besoin que jamais de tous les chefs expérimentés de son armée.

« Vous étiez un de ceux-là, mon Général, aussi, nous avions conçu à votre égard de légitimes espérances ; nos désirs et nos vœux n'ont pas été réalisés ; nous avons tous été bien attristés. Mais il nous reste du moins le profond souvenir du commandement de huit années que vous avez exercé sur votre Division. Pendant ce temps vous nous avez conduits avec le tact militaire

profond d'un homme de guerre, dont le nom se trouve inscrit dans toutes les pages de notre histoire militaire contemporaine, et avec la bienveillance d'un chef plein de cœur, dévoué aux intérêts de ses troupes et de ses officiers.

» Aussi, permettez moi de vous le dire, mon Général, et je suis fier d'être l'interprète de tous les officiers de la 4<sup>e</sup> division, quand, cet hiver, on a pu croire qu'une crise militaire allait se développer, un sentiment unanime de fierté et de confiance s'est emparé de nous à la pensée que ce serait sous vos ordres, sous les ordres d'un chef dont vous allez entendre tout à l'heure exposer les campagnes, les blessures, les actions d'éclat, que nous aurions le bonheur d'aller au feu.

» Nous nous disions tous que, conduits par vous, notre dévouement et notre énergie ne pouvaient qu'être doublés.

» Il se peut, mon Général, que de pareilles éventualités se reproduisent et viennent aboutir à un moment déterminé. En ce cas, je puis le promettre au nom de la 4<sup>e</sup> division, nous évoquerons tous, au moment de prendre les armes, le souvenir du digne et glorieux chef qui, pendant huit années, nous a formés et instruits, et je suis bien sûr que tous nous ferons notre devoir de manière à mériter sa satisfaction.

» En terminant, mon Général, et pour accomplir intégralement ma tâche dans cette réunion, je dois vous demander, au nom de tous les officiers, et au nom de toutes les familles militaires de la division, surtout celles qui ont résidé à Compiègne, de vouloir bien présenter nos adieux attristés à la femme si exquise et si éminemment distinguée qui est la compagne de votre existence. Dites-lui bien que nous garderons tous un charmant souvenir de son hospitalité gracieuse et affable dans le chalet des Avenues, — et que, dans nos souhaits de bonheur, de longue vie et de prospérité, nous honorerons toujours notre vénéré chef, le Général Lacretelle.

M. le commandant Trimbach, chef d'état-major, au nom des officiers de l'état-major de la 4<sup>e</sup> division, a parlé en ces termes :

« Mon Général,

» Permettez-moi d'ajouter aux regrets que vient de vous exprimer M. le colonel Bourbonnol au nom des officiers de la 4<sup>e</sup> division, les regrets tout particuliers que votre départ fait éprouver aux officiers de votre Etat-Major.

» Pour nous, qui avons eu l'inappréciable honneur, par les relations journalières, de vivre dans votre entourage, qui avons eu la joie d'être attachés à votre personne par le dévouement que vous nous rendiez si facile et si naturel, votre départ laisse un vide plus douloureux encore.

» A l'encontre de ce qui peut se passer dans certains états-majors où les officiers sont tenus éloignés de leur général, vous nous réserviez au contraire, avec Madame Lacretelle, l'accueil le plus cordial et le plus affectueux. Vous saisissiez toutes les occasions, au besoin vous les provoquiez, pour nous réunir autour de vous.

» Et là, sous la forme de causeries familières, vous abordiez avec l'autorité de votre haute expérience les sujets les plus variés touchant à l'armée et à notre histoire militaire.

» Vous ranimiez notre espoir dans l'avenir par la confiance que vous avez conservée dans la valeur du soldat français que vous avez vu si souvent à l'épreuve, par la confiance dans l'armée dans laquelle vous vous êtes illustré sur maint champ de bataille et que vous ne désespérez pas de voir marcher à la victoire.

» C'est ainsi, mon Général, que dans votre longue et glorieuse carrière, vous n'avez laissé derrière vous parmi vos aides que des amis respectueux et dévoués, au nombre desquels je me contente de vous rappeler mon brillant prédécesseur, qui certes est aujourd'hui, avec nous de cœur et qui vous envoie par-dessus la Méditerranée son tribut de regrets.

» Et nous qui avons été appelés les derniers à l'honneur de poursuivre sous votre haute et brillante direction le développement de notre éducation militaire, nous vous exprimons aujourd'hui avec la douleur que nous éprouvons de vous voir nous quitter, toute la reconnaissance des bonheurs dont vous n'avez cessé de nous combler ; nous vous prions de nous conserver dans vos souvenirs une place à côté de vos nombreux et dévoués collaborateurs. » (A suivre.)

#### RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX

Nous avons annoncé qu'en raison des élections municipales de mai prochain, l'appel de la deuxième série des territoriaux serait retardé.

Cet appel aura lieu le 28 mai seulement.

De plus, il ne serait fait aucune convocation de réservistes ou territoriaux, par ordres individuels, du 5 au 21 mai.

Les sénateurs et députés conservateurs des départements de l'Ouest ont décidé de se réunir mensuellement dans un dîner pour s'occuper des questions intéressant particulièrement leurs régions et pour grouper, s'il y a lieu, les forces conservatrices en vue d'une sérieuse action politique commune. Le premier de ces dîners aura lieu au Lion-d'Or, le 7 février. Les convocations ont été envoyées au nom de M. Huon de Penanster, sénateur des Côtes-du-Nord. Le banquet est aussi ouvert à tous les sénateurs et députés conservateurs même n'appartenant pas aux départements de l'Ouest.

La lettre suivante a été adressée à chacun de MM. les députés du département de Maine-et-Loire :

« Monsieur le député,

» J'ai l'honneur de placer sous vos yeux les chiffres représentant les intérêts qui, dans votre département, sollicitent la Réforme de l'impôt sur les boissons, telle que l'a établie la commission du budget.

» PRODUCTION (1885). — Vins, 896,403 hectolitres. — Cidres, 70,269 hectolitres. — Total : 966,372 hectolitres.

» CONSOMMATION (droits payés en 1885). — Vins, 4,982,676 fr. — Cidres, 112,384 francs. — Bières, 19,339 francs. — Total : 2,444,396 fr.

» INTERÊS DIRECTS (dénombrement 1885). — Producteurs de vins, 27,176. — Producteurs de cidres, 13,494. — Assujettis, 6,590. — Total, 47,265 personnes.

» Vous estimerez sans doute qu'une pareille somme d'intérêts est assez considérable pour décider votre vote en la circonstance qui s'offre à vous de montrer la sollicitude que vous portez aux intérêts du département que vous représentez.

» Le Président du Syndicat général des vins et spiritueux de France,

» A. LEVILLAIN. »

#### LES PIÈCES DE 5 FRANCS

L'invasion sur nos marchés des pièces de 5 francs du Pérou ou de la République argentine et du Chili a pris depuis quelque temps les proportions d'un véritable fléau. Des syndicats interlopes se sont fondés pour écarter à Paris, mais surtout dans les campagnes, ces pièces aux effigies variées qui ressemblent, à s'y méprendre, à nos écus de 5 fr., mais qui ont le tort grave de n'avoir pas de cours légal et de ne pas même valoir 5 fr. Malheur à l'homme distrait qui ne vérifie pas par le menu la valeur des pièces qu'on lui rend : il ne tarde pas à avoir une collection de monnaies dépréciées d'une défaite difficile.

Ces pièces américaines n'ont pas cours légal. Seules peuvent circuler en France les pièces de 5 fr. en argent de l'Union latine : Italie, Belgique, Suisse et Grèce.

Aux termes de la législation existante, les autres pièces d'une valeur nominale de 5 fr. ne doivent pas être mises en circulation comme monnaies ; elles ne peuvent être vendues que comme lingots. C'est donc comme lingots qu'elles entrent en France en grandes quantités et qu'elles sont vendues en gros au poids du métal et suivant le cours du jour.

N'y aurait-il pas une mesure à prendre qui consisterait à promulguer une loi de douanes prohibant l'entrée de nos frontières aux pièces ayant l'apparence de nos monnaies sans en avoir la puissance d'achat ? Les pièces exotiques une fois prohibées par la loi, on pourrait appliquer à celles qui entreraient en fraude le traitement du poinçonnage ou même du percement. Nous ne voyons guère que ce moyen de mettre un terme à une situation qui non seulement encourage et développe les transactions frauduleuses, mais qui, en se prolongeant, jetterait le discrédit sur nos pièces nationales. C'est à ce dernier point de vue surtout qu'une solution s'impose.

#### LES BILLETS DE BANQUE

La Chambre civile de la Cour de cassation a rendu un arrêt qui reconnaît aux billets de la Banque de France le caractère de monnaie légale et libératoire.

La loi du 12 août 1870 qui, dans son article 4<sup>er</sup>, confère aux billets de la Banque de France le caractère de monnaie légale et qui, par son article 2, rétablit le cours forcé, n'a été abrogée par l'article 28 de la loi du 3 août 1875 que dans la disposition relative au cours forcé.

En conséquence, les billets de la Banque de France ont conservé leur caractère de monnaie légale, et des offres réelles ne peuvent être refusées sous le prétexte qu'elles seraient faites en billets et non en espèces métalliques.

#### ANGERS.

Le froid. — Lundi 30 janvier, vers six heures, un individu a été trouvé dans la cour du Paradis, impasse Bressigny, à Angers. Ce malheureux ne donnait plus signe de vie ; on lui prodigua des secours, mais ils furent inutiles. Des papiers trouvés sur lui ont permis de constater son identité. C'est un nommé Toussaint Lefebvre, né à Cambrai.

Le même jour, en passant sur le pont du Centre, M. le docteur Guignard fut accosté par une femme, qui le pria de venir donner ses soins à un malheureux étendu sur le quai Monges. Le docteur trouva, en effet, un homme d'une soixantaine d'années qui ne donnait plus signe de vie. Survinrent trois ouvriers, Alfred et Auguste Geleau et Guveau. Alfred, maçon, offrit bravement de porter le malheureux à l'hospice, et le chargea sur son épaule. Mis dans un bon lit et, après quelques soins énergiques, revenu à la vie, l'homme fut reconnu pour un nommé Combreaux, demeurant rue de la Chalouère. Il eût succombé au froid, sans les secours qui lui ont été donnés. Tous nos compliments au brave Alfred Geleau et à ses deux camarades pour leur charitable intervention.

(Union de l'Ouest)

Arrestation d'un huissier. — Sous ce titre, nous avons annoncé, hier, dit le *Patriote*, l'arrestation d'un huissier.

Cette affaire est tellement ébruitée à cette heure, qu'il n'est pas possible de taire plus longtemps le nom du malheureux arrêté : c'est M. Riballay.

#### LA SUPPRESSION DU PÉAGE DU PONT DE LANGEAIS

La ville de Langeais célébrera dimanche prochain 5 février la suppression du péage de son pont sur la Loire, dont la prise de possession par le département est appelée à avoir de si heureux résultats au point de vue des intérêts commerciaux et agricoles des deux cantons de Langeais et d'Azay-le-Rideau.

A 2 heures, formation du cortège à la mairie.

A 3 heures, prise de possession du pont de la Loire au nom du département (salve d'artillerie).

A 6 heures, banquet dans la salle des fêtes de la nouvelle halle.

Le pont de la Loire, ses abords et les édifices communaux, pavés dès la veille, seront illuminés dans la soirée.

POITIERS. — Le *Courrier de la Vienne* annonce que la *Petite France* ne paraît plus à Poitiers. Nous avons vainement cherché dans la *Petite France* l'annonce de ce départ, que les scandales Wilson suffisent sans doute à expliquer. C'est dans une circulaire, une sorte de lettre obituaire, communiquée seulement à ses abonnés, que la *Petite France* fait part de son décès.

#### LE MONUMENT DE JACQUES BUJAUT

On nous écrit de Melle (Deux-Sèvres) :

« Le comité chargé de centraliser les souscriptions en vue de l'érection d'un monument à l'éminent agriculteur Jacques Bujaut a pensé devoir — pour simplifier les frais et difficultés de recouvrement — faire présenter par la poste, à chaque mairie, du 25 février au 5 mars prochain, une quittance de la somme de 2 francs, montant de la subvention demandée à toutes les communes de France. »

## Dernières Nouvelles

L'affaire Barrême est soumise à un nouvel examen. La police a repris les pistes abandonnées.

#### AFFAIRE VIGNEAU — ARRÊT

La Cour de cassation, réunie en Conseil supérieur de la magistrature, a rendu hier son arrêt dans la poursuite disciplinaire dirigée par M. le procureur général Ronjat contre M. Vigneau, juge au Tribunal civil de la Seine.

La Cour, après trois heures de délibération, a prononcé la peine de la censure simple contre M. Vigneau.

Les considérants de l'arrêt sont, paraît-il, flatteurs pour M. Vigneau et apprécient très favorablement son passé.

#### L'INCIDENT DE DAMAS

Au quai d'Orsay on n'a reçu aucune nouvelle sur l'incident de Damas. Les résultats de l'enquête prescrite par le gouvernement ottoman ne seront pas connus avant une huitaine de jours.

Turin, 31 janvier.

On annonce de Rome la mort de Don Bosco, fondateur des missions de Saint-François de Sales et créateur d'une quantité d'œuvres de bienfaisance.

Ajaccio, 31 janvier.

Une rixe a eu lieu dimanche entre plusieurs habitants de Sariène ; deux ont été tués, un a été grièvement blessé ; les meurtriers se sont enfuis.

#### Dépêche télégraphique.

#### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 1<sup>er</sup> février, 1 h. 25, soir.

La séance de demain à la Chambre sera exclusivement consacrée pour entendre M. Tirard, et ensuite le rapporteur général, M. Yves Guyot, qui résumeront les débats précédents.

Le gouvernement et la commission voudraient que la discussion générale fût close à la fin de la semaine.

La droite examinera aujourd'hui s'il y a lieu d'interpeller M. Fallières sur l'incident Bouchez.

La commission qui a été nommée à la Chambre relativement à la transformation des 70 centimes des lettres de voiture de petite vitesse en un impôt proportionnel est favorable à la proposition.

M. KLEIN, médecin major à l'École de cavalerie de Saumur, est porté premier au tableau d'avancement.

#### L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUTS LES MOIS  
Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.  
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de Février vient de paraître ; en voici le sommaire :

Les grandes dates du mois. Calendrier. Température. Une particularité de l'année 1888 qui est bissextile. Travaux agricoles de février. Le mois de février. Le vice-amiral Bourgeois. Les diverses qualifications de l'argent. Elève bien ton fils. Messe longue et messe courte. Un souvenir de 1870 (poésie). Une femme de bien. Les vieilles gloires de la France : le maréchal de Catinat, Histoire du carnaval. Le gué (suite). Petite notice historique sur le Carême, la fille du grenadier. Engelures. Liqueur digestive, etc., etc.

ILLUSTRATIONS : trois portraits : le vice-amiral Bourgeois, Madame Boucicault, le maréchal de Catinat ; neuf gravures diverses.

#### PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. LÉOPOLD PALME, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

#### EPICERIE CENTRALE

Maison GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

#### Cafés supérieurs

NOUVEAUX MÉLANGES faits avec les sortes les plus estimées.

4 <sup>e</sup> qualité,	le 1/2 kilog.	2 f. 50
Mélange extra,	le 1/2 kilog.	2 f. 80
Mélange exquis, sorte supérieure,	le 1/2 kilog.	3 f. »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RATIER, EMILE.

Les créanciers du sieur Ratier, Emile, ancien marchand de grains à Saumur, sont invités à se présenter le mardi 7 février 1888, à 2 heures du soir, chez M. Bouneau, ancien greffier, syndic de ladite faillite, à l'effet de recevoir un 2<sup>e</sup> et dernier dividende de 7 fr. 10 0/0 qui leur revient.

(61) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TROUVÉ.

Par jugement en date du 30 janvier 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. Louis Bouneau, ancien greffier à Saumur, dans ses fonctions de syndic définitif de la faillite du sieur Trouvé, marchand sabotier à Saumur.

Pour extrait : (62) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE A L'AMIABLE

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Varennes-sous-Montsoreau et de Chouzé-sur-Loire.

Consistant en : maisons, terres et prés, formant 27 articles, d'une contenance totale de 8 hectares 29 ares 43 centiares.

Voir les placards affichés.

Pour les renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. GAUCHAIS, maître de Varennes, soit à M<sup>e</sup> BRETON, notaire. (58)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE OU A LOUER

Le Four à Chaux de Riou

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné.

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> BREVET, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA

METAIRIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAYRAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnon.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 31.

S'adresser à M. et M<sup>lle</sup> JAËOR, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

UN beau lit de milieu, en chêne sculpté, avec son sommier, le tout presque neuf, 220 francs. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE désire se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme femme de chambre ou lingère. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES TRÉMOR

Par CHARLES MÉROUVEL.

LA GOUTTE DE SANG

Par MAURICE DRACK.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 35 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amélot, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LE COLLÈGE DE SAUMUR PRÉPARE AUX ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS ET A L'EMPLOI D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat BUREAU CENTRAL : rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	81 40	81 50	Est	790	790	Obligations			Gaz parisien	519	519
3 % (nouveau)	85	85 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1353 75	1352 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	535	536	Est	388 50	389
4 1/2 % (nouveau)	107 87	107 85	Midi	1153 75	1150	— 1865, 4 %	528	528	Midi	398 40	399
Obligations du Trésor	512	512	Nord	1525	1520	— 1871, 3 %	411	410	Nord	406	406 75
Banque de France	3970	3910	Orléans	1330	1331 35	— 1875, 3 %	398	399	Orléans	401 50	401 25
Société Générale	453 50	453 50	Ouest	892 50	890	— 1876, 4 %	524	523 50	Ouest	397	397 50
Comptoir d'escompte	1065	1065	Compagnie parisienne du Gaz	1390	1395	Bons de liquid. Ville de Paris	529	529	Paris-Lyon-Méditerranée	397	397
Crédit Lyonnais	570	571 25	Canal de Suez	3670	3670	Obligations communales 1879	483	482 50	Paris-Bourbonnais	397 25	395
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1380	C. gén. Transatlantique	520	520	Obligat. foncières 1879 3 %	483	484	Canal de Suez	594	595
Crédit mobilier	316	305	Russe 5 0/0 1870	161 20	109 90	Obligat. foncières 1 83 3 %	382 75	382 50	Panama 6 0/0	368	365
Canal Intér.-Panama	295	295									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS													
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POTTIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur(ori.)	2 03	6 53	8 31	10 37	1 29	4 16	Saumur(ori.)	8 31	4 16	8 34	8 30	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7		
Saumur(état.)	6 56	8 31	10 37	12 43	4 13	8 30	Saumur(état.)	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	3 17	5 54	8 13			
Nantillyhalte.	7 03	8 37	10 44	12 50	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	43	Blou	8 19	12 18	3 26	6 03	8 13			
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	12 58	4 32	8 49	Montreuil(a.)	9 19	4 55	9 08	9 08	Vernantes	8 33	12 31	3 38	6 14	8 13			
Brézé-s.-Cyr.	7 17	9 02	11 05	13 11	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5	9 20	9 20	Noyan-Méon.	8 59	12 59	3 13	4 01	6 38	11 41		
Montreuil(a.)	8 31	7 39	9 19	11 15	2 06	4 55	le Vaudeinay.	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 58	5 09	7 45	12 31		
— (dép.)	8 34	7 33	9 13	11 24	2 08	4 59	Baugé	9 30	5 20	5 44	9 42									
Thouars	8 53	8	9 57	11 57	2 27	5 27	Doué	9 57	5 27	8 21	9 51									
Loudun	8 10		9 10	11 05	2 52	5 52														
Poitiers	16 33		17 33	19 28	3 20	6 20														